

**Assemblée générale**

Distr. générale
13 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023**Planification des programmes****Projet de budget-programme pour 2023****Titre IX****Contrôle interne****Chapitre 30****Contrôle interne****Programme 26****Contrôle interne****Table des matières**

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	8
Sous-programme 1, Audit interne	8
Sous-programme 2, Inspection et évaluation	13
Sous-programme 3, Investigations	18

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	23
	Vue d'ensemble	23
	Direction exécutive et administration	29
	Programme de travail	31
	Sous-programme 1, Audit interne	31
	Sous-programme 2, Inspection et évaluation	33
	Sous-programme 3, Investigations	34
	Appui au programme	36
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2023	38
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	39

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

Le Bureau des services de contrôle interne a pour mission d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions de contrôle des ressources humaines et financières de l'Organisation des Nations Unies en procédant à des audits internes, à des inspections et à des évaluations, et à des enquêtes.

Le plan-programme pour 2023 vise à accroître encore l'application du principe de responsabilité et la transparence dans les activités menées par l'Organisation pour obtenir les résultats et les effets prévus, et le Bureau continuera d'offrir des services d'assurance et des conseils propres à renforcer la gestion axée sur les résultats de l'Organisation, qui guideront les États Membres, le Secrétaire général et les hauts responsables dans leurs décisions.

La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne
(Signé) Fatoumata **Ndiaye**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 30.1 Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions de contrôle des ressources humaines et financières de l'Organisation en procédant à des audits internes, à des inspections et à des évaluations, et à des enquêtes. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/218 B](#), [54/244](#), [59/272](#), [64/263](#), [69/253](#) et [74/257](#). Le Bureau continuera à maintenir son indépendance opérationnelle en cherchant à atteindre ses objectifs.
- 30.2 Dans le cadre de ses activités d'audit interne, le Bureau examine, étudie et évalue l'utilisation des ressources financières de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir l'exécution des programmes et l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats et de vérifier que les directeurs de programme respectent les règlements et règles financiers et administratifs, ainsi que les recommandations approuvées des organes de contrôle externe ; il procède à des audits de performance pour évaluer la capacité de l'Organisation à s'adapter aux exigences des programmes et des textes des organes délibérants et l'efficacité des systèmes de contrôle interne.
- 30.3 Dans le cadre de ses évaluations des activités et de ses inspections, le Bureau évalue l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants par l'Organisation.
- 30.4 Lorsqu'il mène des enquêtes, le Bureau examine les rapports faisant état d'infractions aux règlements, règles et textes administratifs pertinents de l'Organisation et transmet au Secrétaire général les résultats de ces investigations, en les accompagnant de recommandations visant à aider celui-ci à décider des mesures juridictionnelles ou disciplinaires à prendre.
- 30.5 Le Bureau peut également épauler les responsables et les conseiller sur la manière de s'acquitter efficacement de leurs fonctions et d'appliquer les recommandations, et aider les directeurs et directrices de programmes à pratiquer l'auto-évaluation en leur offrant le soutien méthodologique dont ils ont besoin.
- 30.6 Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit dispense au Bureau des conseils en vue d'une plus grande prise en compte des risques dans la planification et la budgétisation du programme.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 30.7 Afin d'appuyer l'action conduite par le Secrétaire général pour bâtir un avenir plus durable et plus inclusif et réformer l'Organisation de façon à mieux concrétiser cette ambition, la stratégie pour 2023 donne la priorité au contrôle interne des travaux effectués par l'Organisation dans les secteurs suivants : a) mise en œuvre des réformes dans les domaines de la gestion, de la paix et de la sécurité et du développement ; b) renforcement de la culture institutionnelle ; c) gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, y compris gestion des risques de fraude et de corruption ; d) gestion de la réduction des effectifs ou de la transition des missions ; e) renforcement du système de protection des lanceurs d'alerte. Le Bureau continuera également de s'occuper des différents programmes et stratégies de l'Organisation, notamment des activités transversales telles que la fourniture d'un appui aux États Membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre des stratégies du Secrétaire général relatives à l'égalité des sexes, à l'égalité raciale, à la durabilité environnementale et aux données.
- 30.8 En travaillant en étroite collaboration avec les hauts responsables de l'Organisation, le Bureau déterminera les risques pour l'Organisation et offrira en temps utile des services d'assurance et des

conseils concernant les questions liées à la gestion rationnelle, efficace, éthique et à moindre coût des ressources.

- 30.9 Le Bureau s'efforcera de préserver un environnement de travail où l'accent est mis sur la responsabilité de chacun(e) envers les résultats, qui favorise l'harmonie et l'apprentissage. Il veillera à ce que le personnel dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour obtenir les résultats escomptés. Cela se traduira par : a) un recours accru à la gestion du risque institutionnel dans la planification des activités d'audit interne et d'évaluation et d'inspection (sous-programmes 1 et 2) ; b) des orientations de meilleure qualité sur la détection des indicateurs de fraude et la suite à y donner et sur l'utilisation de l'analyse des données (sous-programme 1) ; c) des orientations de meilleure qualité sur les évaluations thématiques et les évaluations des produits découlant des programmes (y compris pour les composantes de maintien de la paix), et sur les moyens de tenir compte de la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19) et des enseignements tirés de la pandémie au moment de la conception des évaluations (sous-programme 2) ; d) des orientations sur les moyens d'utiliser l'analyse des données pour améliorer la planification des enquêtes et donc leur rapidité (sous-programme 3). En outre, le Bureau renforcera ses capacités de communication et d'établissement de rapports concernant la suite donnée aux recommandations.
- 30.10 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on continue de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons : a) la nécessité pour le personnel du BSCI d'approfondir sa connaissance des systèmes et des données numériques qu'il utilise pour exercer ses fonctions, et d'y avoir plus facilement accès ; b) dans certains cas, l'importance de mettre en place un dialogue ou un partenariat avec des experts nationaux et internationaux en vue de faciliter la collecte de données dans des zones difficiles d'accès. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 30.11 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau se coordonnera avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection et assurera la liaison, s'il y a lieu, avec les bureaux qui interviennent dans le système de justice interne de l'Organisation.
- 30.12 S'agissant de la coordination et de la liaison interorganisations, le Bureau apportera sa contribution en tant que membre des Représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des Représentants des services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Il coopérera étroitement avec les établissements universitaires par l'intermédiaire de l'École des cadres du système des Nations Unies et des séminaires d'échange des praticiens de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, où interviennent également des membres d'institutions internationales et nationales chargées de l'évaluation.
- 30.13 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 : le Bureau a libre accès au personnel et aux dossiers de l'Organisation ainsi qu'aux autres informations voulues.
- 30.14 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats. Dans le cadre des sous-programmes 1 et 2, il s'intéressera à la gestion des risques pesant sur l'égalité femmes-hommes et la transversalisation des questions de genre. Dans le cadre du sous-programme 3, il continuera de prendre en compte les questions de genre dans la méthode centrée sur les victimes qu'il appliquera à ses enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- 30.15 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau tiendra compte dans ses travaux de la nécessité d'intégrer et d'autonomiser les personnes en situation de

handicap. En 2023, il se penchera sur les activités menées par l'Organisation pour mettre en œuvre la Stratégie dans le cadre des sous-programmes 1 et 2.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 30.16 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu une incidence sur l'exécution des mandats, certaines activités ayant été ralenties et rendues moins efficaces par des restrictions dans : a) l'accès aux personnes ; b) l'observation directe des opérations ; c) l'accès aux biens matériels et aux logiciels. La qualité des interactions avec le personnel n'est pas aussi bonne par visioconférence qu'en personne, et l'évaluation à distance de l'état des biens, des contrôles informels ou de l'infrastructure numérique est difficile à mettre en œuvre. En ce qui concerne le sous-programme 3, la poursuite de la pandémie a empêché de dispenser la formation qu'il était prévu de donner aux enquêteurs nationaux, aux membres des groupes d'établissement des faits et au personnel du Groupe des enquêtes spéciales. Une amélioration globale a toutefois été constatée par rapport à 2020 après la reprise des voyages. Par exemple, certaines équipes d'audit ont pu se déplacer pour effectuer, dans le cadre du sous-programme 1, des audits des systèmes de drones aériens à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la gestion de l'accès au réseau et de la sécurité au Secrétariat de l'ONU et des opérations effectuées sur les portails libre-service Umoja (personnel et encadrement) et des processus connexes pour le personnel en uniforme et le personnel recruté sur le plan national à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ainsi que des audits des opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Jordanie, au Soudan du Sud et en Ukraine et des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en République bolivarienne du Venezuela.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 30.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/218 B ; 60/254	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	61/275	Mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et renforcement du Bureau des services de contrôle interne
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	72/266 A et B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
61/245	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées	74/257	Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263 et 69/253 de l'Assemblée générale
		76/241	Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Sous-programme 1

Audit interne

Résolution de l'Assemblée générale

67/244 B	Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
----------	--

Sous-programme 2
Inspection et évaluation

Résolutions de l'Assemblée générale

55/231 Budgétisation axée sur les résultats 76/236 Planification des programmes

Sous-programme 3
Investigations

Résolutions de l'Assemblée générale

59/287 Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement de la fonction d'investigation à l'Organisation des Nations Unies 62/247 Renforcement du dispositif d'investigation
68/252 Gestion des ressources humaines

Produits

30.18 On trouvera dans le tableau 30.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 30.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (première et deuxième parties)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	38	31	28
Réunions ou séances :				
2. Cinquième Commission	8	14	8	8
3. Comité du programme et de la coordination	3	18	17	14
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	4	2	2	2
5. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : tenue d'une base de données complète et d'un tableau de bord permettant de suivre l'application du millier de recommandations non encore appliquées du Bureau.				
E. Activités d'appui				
Publication de contenu sur des plateformes de communication, exposés et présentations sur les activités de contrôle ; organisation d'une formation de perfectionnement à l'intention des directeurs et directrices de programme sur le système de suivi des recommandations du Bureau.				

Activités d'évaluation

30.19 Les résultats de l'examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête ([JIU/REP/2020/1](#)), que le Corps commun d'inspection a achevé en 2021, ont orienté le projet de plan-programme pour 2023.

- 30.20 Il a été tenu compte, au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023, des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut, par exemple en ce qui concerne la révision et la rationalisation des procédures et l'amélioration des indicateurs clés de performance.
- 30.21 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) évaluation externe de la qualité de la Division de l'audit interne ;
 - b) évaluation complète du BSCI.

Programme de travail

Sous-programme 1 **Audit interne**

Objectif

- 30.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre à l'Organisation de mener ses programmes de façon plus rationnelle et plus efficace et d'obtenir des résultats plus probants tout en limitant les coûts, conformément aux meilleures pratiques de gestion.

Stratégie

- 30.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le Bureau :
- a) mènera des activités d'audit interne, qui lui permettront de recommander des mesures propres à améliorer les dispositifs de contrôle et les processus clés et de déceler les problèmes liés à l'application du principe de responsabilité. En 2023, il continuera d'accorder une attention particulière à la façon dont la pandémie a joué sur l'évolution de ces dispositifs et processus clés ;
 - b) continuera de s'employer, avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, à offrir en continu des services d'assurance et des conseils sur les moyens de renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité du Secrétariat de l'Organisation ;
 - c) continuera de mettre l'accent sur la gouvernance et la sécurité des données dans l'utilisation du numérique dans l'Organisation et de renforcer sa propre capacité à tirer parti des systèmes et des données numériques, notamment au moyen d'un système amélioré de gestion des audits accessible en ligne ;
 - d) renforcera la planification annuelle du travail en assurant la définition et le suivi de missions d'audit couvrant de manière systématique les priorités transversales de l'Organisation dans les domaines de la gestion, des programmes et des stratégies (réformes, culture institutionnelle, achats et chaîne d'approvisionnement, réduction des effectifs ou transition des missions, appui à la réalisation des objectifs de développement durable et prise en compte des questions de genre, du handicap, des questions raciales, des droits humains et de l'environnement, notamment) ;
 - e) se soumettra à une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne, conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, et continuera d'améliorer l'efficacité, l'économie, l'efficacité et l'impact de la fonction d'audit interne.
- 30.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les organismes et entités des Nations Unies utilisent les ressources de manière plus responsable et plus transparente ;

- b) les organismes et entités des Nations Unies recensent et éliminent les risques plus efficacement et obtiennent de meilleurs résultats en ce qui concerne la gestion, les stratégies et les programmes ;
- c) des services d'assurance de grande qualité concernant l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont fournis au Secrétaire général, aux chefs des organismes et entités et aux États Membres.

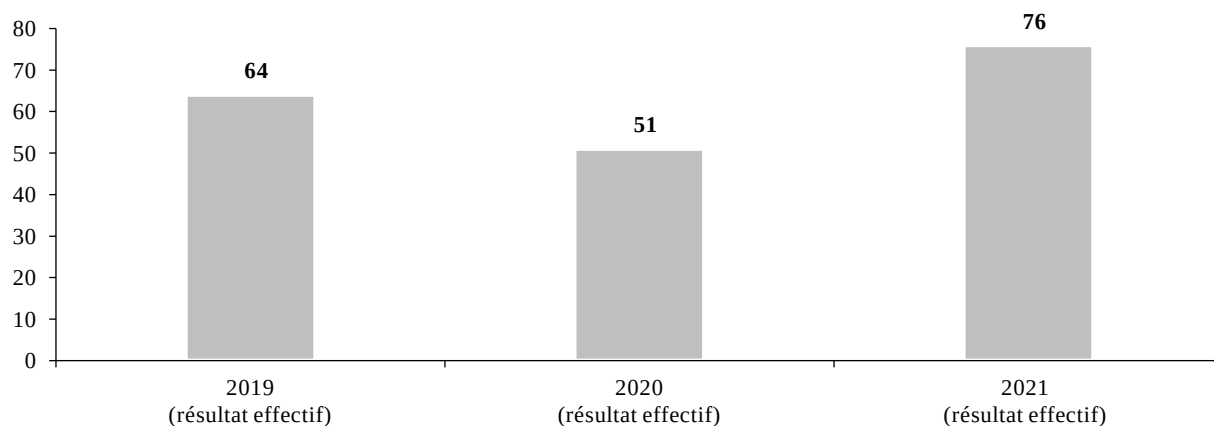
Exécution du programme en 2021

Renforcement des procédures de contrôle interne concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Secrétariat

- 30.25 La gestion de la chaîne d'approvisionnement est une activité à très haut risque pour le Secrétariat, en raison de la valeur élevée des achats et des biens, du transfert de leur gestion aux entités sur le terrain et du fort risque de fraude lié aux opérations connexes.
- 30.26 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a procédé à 18 audits, qui ont porté sur les éléments suivants : planification de la demande et de l'approvisionnement dans les opérations de paix ; activités d'achat à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; clôture des contrats d'approvisionnement à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; gestion centralisée des stocks à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Il s'est également penché sur la gestion des achats et des stocks dans le cadre de missions de conseil sur l'exécution de la délégation de pouvoirs dans cinq missions et au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie. À l'occasion d'un audit du Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations, il a analysé la gestion des risques liés au projet (calendrier, budget et portée du projet et conséquences de la pandémie de COVID-19). Dans le cadre de ses audits des projets de construction de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, il a examiné l'avancement des activités d'achat et les activités d'analyse de la valeur qu'il était prévu de mener pour réduire les coûts.
- 30.27 Ces audits ont abouti à l'acceptation de 76 recommandations tendant à améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont l'application a commencé et a déjà permis d'obtenir des améliorations, notamment : a) une meilleure catégorisation des biens stratégiques, grâce à laquelle les décisions d'achat sont désormais prises plus localement (application du principe de responsabilité, transparence et efficacité accrues) ; b) la mise en œuvre d'un programme de gestion du risque de fraude dans la fonction achats (responsabilité et économies accrues) ; c) le relèvement de 40 000 à 150 000 dollars du montant minimum des marchés passés dans le cadre d'une demande de prix, ce qui a réduit de 77 % les ressources nécessaires à ces demandes, sachant que les marchés correspondants ne représentent que 2 % de la valeur totale des marchés (efficacité accrue).
- 30.28 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.I).

Figure 30.I

Mesure des résultats : nombre annuel de recommandations d’audit destinées à améliorer la gestion de la chaîne d’approvisionnement dont le Secrétariat a lancé l’application



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : amélioration des résultats grâce à la prise de mesures plus pertinentes, en temps utile, par les directeurs de programme, pour l’application des recommandations d’audit

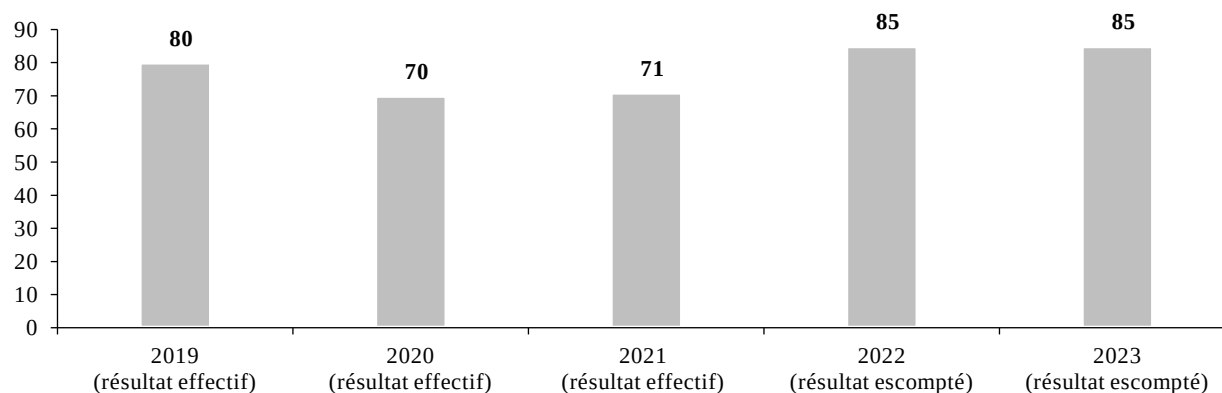
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 30.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 71 % des recommandations soient appliquées dans les 24 mois, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir 85 %. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau continuera de s’employer avec la direction à remédier aux causes de la lenteur de la mise en œuvre afin que les recommandations acceptées soient appliquées sans délai.
- 30.30 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.II).

Figure 30.II

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations appliquées (classées) dans un délai de 24 mois

(En pourcentage)



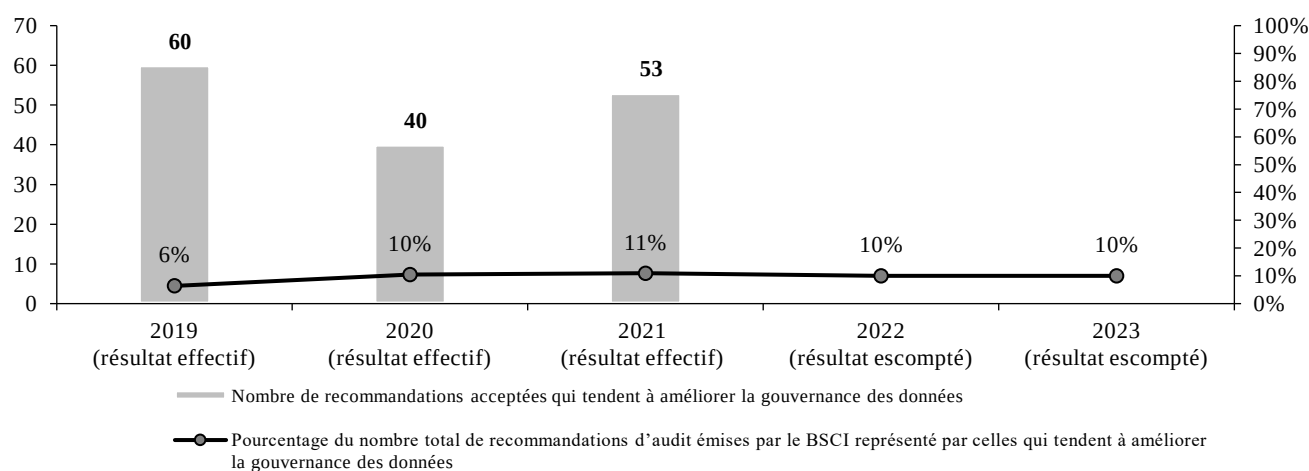
Résultat 2 : renforcement de la gouvernance des données en vue de l'amélioration de la performance du Secrétariat et de l'application du principe de responsabilité

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 30.31 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'acceptation de 53 recommandations d'audit portant sur le renforcement de la gouvernance des données dans l'Organisation, ce qui représente 11 % des recommandations acceptées en 2021. Compte tenu de la récente évolution de la situation, la mesure des résultats a été ajustée de façon à tenir compte des efforts faits par la direction pour renforcer la gouvernance des données et les dispositifs de sécurité des données au sein du Secrétariat.
- 30.32 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.III).

Figure 30.III

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations d'audit acceptées tendant à améliorer la gouvernance des données de l'Organisation



Résultat 3 : renforcement du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Projet de plan-programme pour 2023

- 30.33 Dans le cadre du sous-programme, à la demande du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Bureau a évalué le dispositif d'application du principe de responsabilité du Secrétariat et communiqué au Département les huit premiers mémorandums consultatifs (sur 10 prévus).

Enseignements tirés et changements prévus

- 30.34 Les enseignements tirés sont les suivants : les évaluations thématiques de ce type peuvent donner des informations très utiles sur le fonctionnement du dispositif d'application du principe de responsabilité. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, le Bureau renforcera la prestation de services d'assurance et de conseil dans ce domaine, en concertation étroite avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.
- 30.35 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 30.2).

Tableau 30.2
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les départements mettent en place des procédures de contrôle interne, conformément à l'avis sur la déclaration de contrôle interne	L'application du principe de responsabilité au niveau institutionnel est renforcée grâce aux avis sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du dispositif d'application du principe de responsabilité ressortant de huit évaluations thématiques portant sur les sujets suivants : gestion des ressources institutionnelles ; planification et budgétisation ; délégation de pouvoirs ; exécution des budgets et gestion financière ; dispositif de contrôle interne ; systèmes informatiques ; déontologie et intégrité ; stratégies de gestion et de mise en valeur des ressources humaines et d'apprentissage La MINUSMA, la MINUSCA, la MINUSS, la FINUL et la MANUSOM ou le BANUS reçoivent des avis sur l'exécution de la délégation de pouvoirs dans les domaines des ressources humaines, des finances,	L'application du principe de responsabilité au niveau institutionnel est renforcée grâce à deux évaluations thématiques portant sur les sujets suivants : exécution des programmes et performance institutionnelle ; rôle de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité en tant que rouage essentiel du dispositif d'application du principe de responsabilité Des recommandations et un plan d'action visant à renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité sont mis à disposition	L'application du principe de responsabilité au niveau institutionnel est renforcée grâce à trois évaluations thématiques portant sur des aspects du dispositif d'application du principe de responsabilité, notamment le projet de gestion souple de l'espace de travail (prescrit par l'Assemblée générale)

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		des achats et de la gestion des biens		

Abréviations : BANUS = Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Produits

30.36 On trouvera dans le tableau 30.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 30.3

Sous-programme 1 : produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	2
1. Audit du projet de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/253 C)	–	–	–	1
2. Rapport biennal sur les achats, axé sur la planification de la demande et de l'approvisionnement en biens dans les missions de maintien de la paix (résolution 72/266 B), compte tenu des restrictions applicables au personnel ayant participé aux activités d'achat après la cessation de service (résolution 74/256)	1	1	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	150	127	150	150
3. Rapports d'audit interne (activités d'assurance et services consultatifs)	150	127	150	150

Sous-programme 2 Inspection et évaluation

Objectif

30.37 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et l'impact de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats par l'Organisation, et d'améliorer la prise de décisions, l'application du principe de responsabilité et l'apprentissage.

Stratégie

- 30.38 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le Bureau :
- a) mettra l'accent, dans ses évaluations, sur les résultats relevant du sous-programme qui ont été obtenus par les entités du Secrétariat, notamment ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité, au développement durable, aux droits humains et aux affaires humanitaires ;
 - b) tiendra compte des stratégies transversales du Secrétaire général dans la conception des évaluations et prendra en considération l'incidence de la COVID-19 sur l'exécution des programmes ;
 - c) affinera ses méthodes d'inspection et d'évaluation et mettra au point des techniques de conception des évaluations et de collecte de données permettant de mieux évaluer les programmes ;
 - d) renforcera les évaluations du Secrétariat, notamment en collaborant avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, pour élaborer et mettre en œuvre un programme de formation à l'évaluation au Secrétariat, en partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies, et d'autres mesures de renforcement des capacités ;
 - e) dispensera des conseils méthodologiques en matière d'évaluation aux entités du Secrétariat et à l'ensemble de l'Organisation ;
 - f) facilitera les évaluations à l'échelle du système en collaborant avec le Cabinet du Secrétaire général.
- 30.39 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une amélioration de l'apprentissage et de l'application du principe de responsabilité dans les entités du Secrétariat, qui contribuera à atteindre les résultats prévus dans le cadre des sous-programmes et à mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience ;
 - b) un renforcement des capacités et de la performance en matière d'évaluation, et une utilisation accrue des résultats de l'évaluation pour éclairer la planification des programmes au sein de l'Organisation.

Exécution du programme en 2021

Renforcement des capacités d'évaluation dans l'Organisation

- 30.40 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a aidé le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité à rédiger et à publier la nouvelle instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat ([ST/AI/2021/3](#)), dispensé 4 ateliers avec 46 entités sur l'application de l'instruction administrative et tenu 20 consultations avec 16 entités sur les politiques, les plans et les mandats en matière d'évaluation. Il a également créé une plateforme de gestion des connaissances en matière d'évaluation à l'échelle du Secrétariat, qui contient des orientations et des rapports clés et propose une fonction d'aide en ligne. Il travaille également avec l'École des cadres du système des Nations Unies pour élaborer un module de formation qui sera mis en service au début de 2022. Il continuera de s'employer, avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, à renforcer la fonction et les capacités d'évaluation au Secrétariat et à y asseoir une culture de l'évaluation.
- 30.41 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 30.4).

Tableau 30.4
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	—	Les moyens dont disposent 46 entités du Secrétariat pour appliquer l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat (ST/AI/2021/3) sont renforcés Toutes les entités du Secrétariat ont accès à la plateforme de gestion des connaissances en matière d'évaluation

Résultats escomptés pour 2023

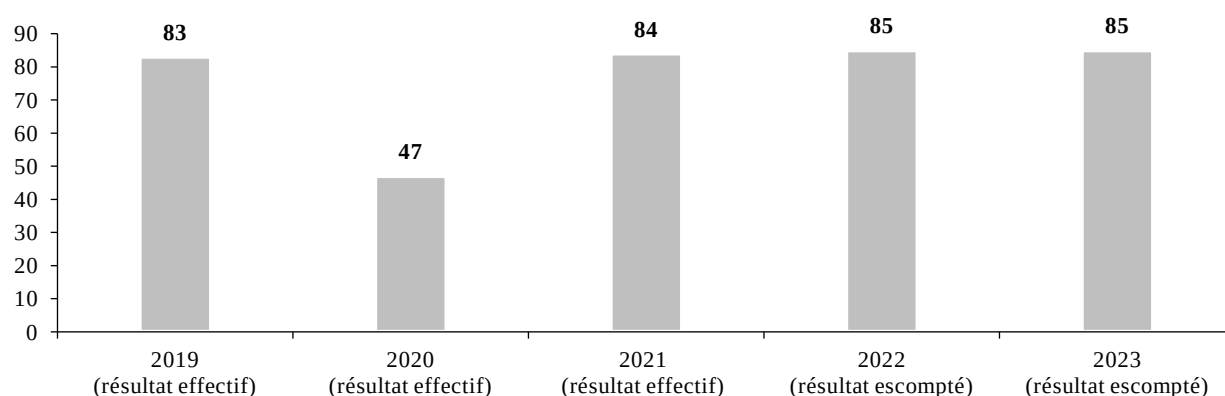
Résultat 1 : meilleure contribution à la pertinence, à l'efficience, à l'efficacité et à l'impact des évaluations du Secrétariat

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 30.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 84 % des recommandations soient appliquées dans les 24 mois, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 85 %. La cible n'a pas été atteinte, car le nombre de recommandations en souffrance de longue date qui ont été classées a été inférieur aux prévisions malgré l'appui ciblé apporté aux directeurs de programme dans le cadre du sous-programme.
- 30.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.IV).

Figure 30.IV

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations appliquées (classées) dans un délai de 24 mois



Résultat 2 : renforcement de la fonction d'évaluation du Secrétariat pour une Organisation des Nations Unies plus pertinente, plus efficiente et plus efficace

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

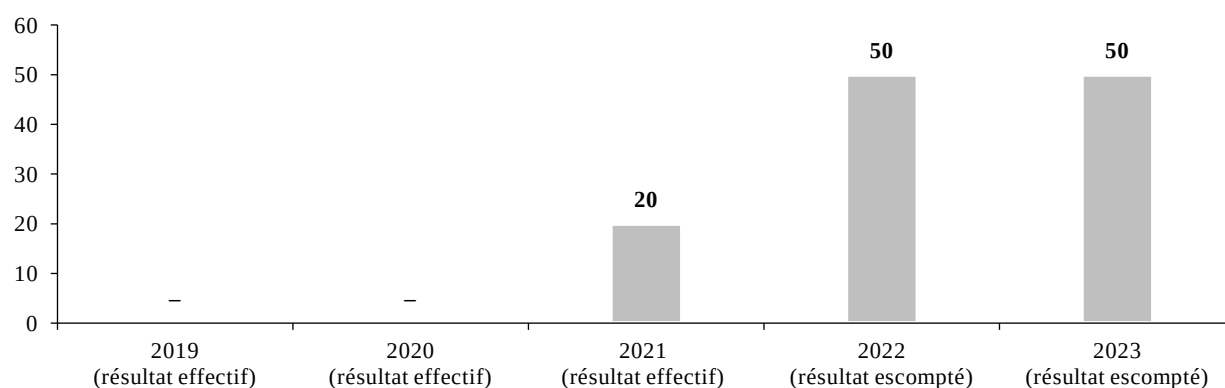
- 30.44 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 20 % des 74 entités concernées satisfassent à au moins 80 % des 15 critères de performance relatifs au cadre

d'évaluation, aux ressources en matière de suivi et d'évaluation, aux dépenses afférentes aux rapports et à la couverture et la qualité de ceux-ci, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 50 %. La cible n'a pas été atteinte en raison des difficultés opérationnelles rencontrées dans les activités visant à intégrer systématiquement l'évaluation dans les différentes entités du Secrétariat, où la pratique de l'évaluation est demeurée inégale.

- 30.45 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.V).

Figure 30.V

Mesure des résultats : pourcentage d'entités satisfaisant à au moins 80 % des critères de performance évalués dans le rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale^a



^a La performance du Secrétariat en matière d'évaluation est évaluée tous les deux ans.

Résultat 3 : disponibilité de données plus précises et axées sur les résultats concernant les effets de l'aide apportée par l'Organisation aux États Membres aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Projet de plan-programme pour 2023

- 30.46 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau fournit des données d'évaluation détaillées et axées sur les résultats concernant les programmes et les stratégies de l'Organisation, y compris dans des domaines transversaux tels que l'aide apportée aux États Membres aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enseignements tirés et changements prévus

- 30.47 Les enseignements tirés sont les suivants : mettre l'accent sur l'évaluation des résultats définis au niveau du sous-programme qui sont obtenus par les entités œuvrant à la mise en œuvre du Programme 2030 permettrait de renforcer l'utilité de l'évaluation des résultats et de l'impact des activités menées et de faciliter la prise de décisions plus éclairées aux niveaux stratégique et opérationnel en vue d'une meilleure performance. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau fournira, dans le cadre du sous-programme, des données d'évaluation plus détaillées et axées sur les résultats concernant l'effet des initiatives et de l'action menées par l'Organisation pour soutenir les États Membres dans tous les grands domaines d'activité du Programme 2030.
- 30.48 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 30.5).

Tableau 30.5
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Une nouvelle approche structurée de l'évaluation des résultats au niveau des sous-programmes est adoptée	La cohérence des programmes au niveau national est améliorée grâce à une évaluation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents Les composantes affaires politiques des missions de maintien de la paix sont renforcées grâce à une évaluation portant sur cinq missions, à savoir la MINUK, la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO	L'efficacité et l'efficacité de l'exécution des mandats sont renforcées grâce à l'évaluation des résultats de huit sous-programmes : macroéconomie et gouvernance (CEA) ; politiques macroéconomiques et croissance (CEPALC) ; prospérité économique partagée (CESAO) ; environnement et développement (CESAP) ; coopération et intégration économiques (CEE) ; bureaux régionaux (BCAD) ; état de droit (MINUSMA) ; état de droit (MONUSCO)	L'efficacité et l'efficacité de l'exécution des mandats sont renforcées grâce à l'évaluation des résultats de huit sous-programmes : prospérité partagée (ONU-Habitat) ; coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence (OCHA) ; intégration des droits humains (HCDH) ; missions politiques spéciales – groupe thématique 3 (DPPA) ; état de droit (MINUSS) ; état de droit (MINUSCA) ; état de droit (MINUK) ; système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (BCAD)

Abréviations : BCAD = Bureau de la coordination des activités de développement ; CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEE = Commission économique pour l'Europe ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; DPPA = Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Produits

30.49 On trouvera dans le tableau 30.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 30.6

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	10	16	1
1. Rapports d'évaluation portant sur divers programmes à l'intention du Comité du programme et de la coordination	1	7	3	—
2. Rapports d'évaluation sur divers programmes à l'intention de la Cinquième Commission	—	3	—	—
3. Examens triennaux de l'application des recommandations concernant l'évaluation de divers programmes	—	—	8	—
4. Évaluation du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux à l'intention du Conseil de sécurité	—	—	—	—
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	13	5	6	11
5. Rapports d'évaluation et d'inspection	13	5	6	11
E. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle : notes d'information, mémorandums et orientations à l'intention de toutes les entités du Secrétariat, y compris programme de formation.				

Sous-programme 3 Investigations

Objectif

30.50 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'application du principe de responsabilité et de promouvoir des comportements conformes aux règles déontologiques au sein de l'Organisation.

Stratégie

- 30.51 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le Bureau :
- enquêtera sur les signalements d'éventuelles infractions aux règlements, règles et procédures administratives pertinentes de l'Organisation ;
 - donnera les moyens de prévenir et de combattre l'inconduite sexuelle, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que le harcèlement sexuel ;
 - renforcera les capacités et les compétences des membres des contingents chargés d'enquêter sur les allégations de faute ;
 - mènera des activités visant à renforcer les capacités de lutte contre la fraude et la corruption, notamment la fraude à l'assurance maladie.

30.52 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'amélioration de la capacité du Secrétaire général et de ses représentants à décider des mesures juridictionnelles, disciplinaires ou correctives à prendre ;
- b) l'amélioration de la capacité des entités des Nations Unies à repérer les cas de faute et à y faire face ;
- c) une détection plus efficace des problèmes et un meilleur contrôle des risques pour une tolérance zéro à l'Organisation, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel, la discrimination raciale, la fraude et la corruption.

Exécution du programme en 2021

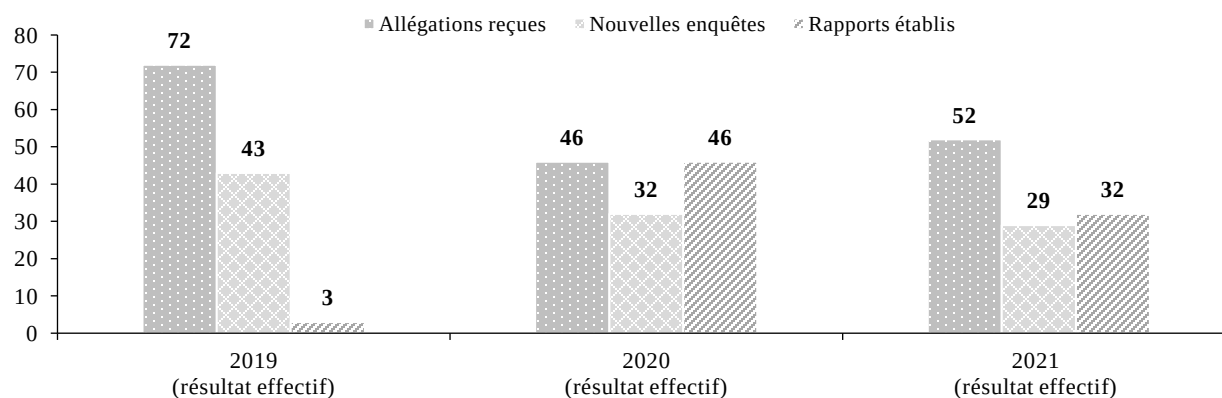
Renforcement de la capacité de l'Organisation de lutter contre la fraude

30.53 En 2021, dans le cadre du sous-programme, le Bureau a enquêté sur un grand nombre d'allégations de fraude à l'assurance maladie et à l'assurance dentaire. Lorsqu'il reçoit une allégation, il ouvre une enquête, laquelle consiste en un exercice d'établissement des faits visant à recueillir des éléments qui permettent de confirmer ou de réfuter ladite allégation. Il s'intéresse en particulier aux fautes commises par des particuliers et aux pratiques interdites auxquelles s'adonnent fournisseurs ou tiers. Les résultats des enquêtes menées dans le cadre du sous-programme aident le Secrétaire général à décider des mesures disciplinaires à prendre, notamment les mesures correctives susceptibles de réduire au minimum le risque de fraude et d'autres violations.

30.54 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.VI).

Figure 30.VI

Mesure des résultats : nombre d'allégations de fraude à l'assurance reçues, d'enquêtes ouvertes et de rapports d'enquête établis en vue de faciliter les décisions sur les mesures à prendre



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : amélioration des enquêtes sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, de fraude et de corruption, une attention particulière étant accordée à la fraude dans le domaine des achats

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

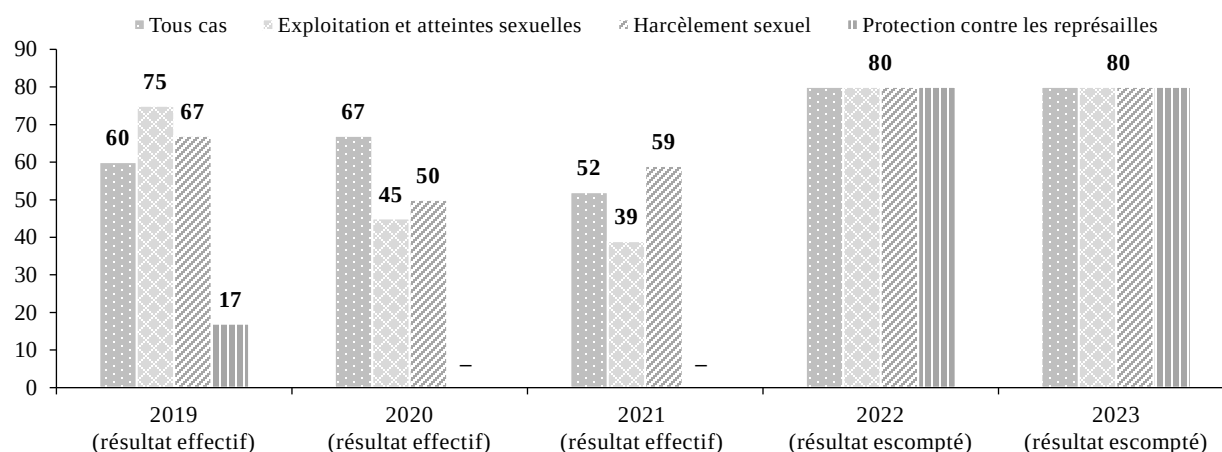
30.55 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'établissement de 408 rapports d'enquête en 2021 – soit 279 enquêtes encore en cours à la fin de l'année (chiffre le plus bas des trois dernières années) – et à la présentation de 52 % de ces rapports dans les délais impartis, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 100 %. La cible n'a pas été atteinte en raison de

plusieurs éléments, notamment les restrictions de déplacement, qui ont compliqué la collecte de données, et le temps supplémentaire dont on a eu besoin pour mener à bien les enquêtes du fait du travail à distance.

- 30.56 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.VII).

Figure 30.VII

Mesure des résultats : pourcentage de rapports d'enquête présentés dans les délais impartis, par type



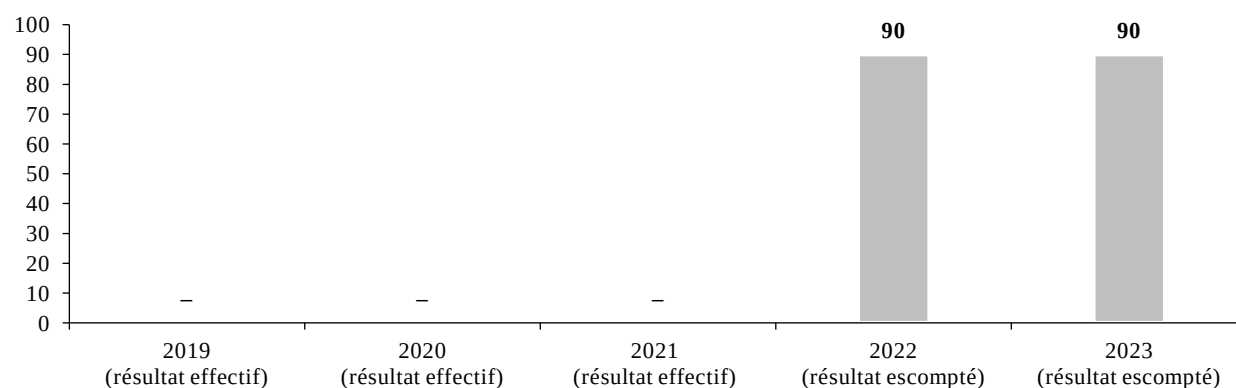
Résultat 2 : confiance accrue dans les résultats des enquêtes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 30.57 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer les politiques et la communication et à renforcer ainsi la confiance dans les résultats des enquêtes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 85 % des personnes interrogées se disant convaincues que les rapports d'enquête permettaient de prendre des décisions pertinentes. La cible n'a pas été atteinte, car les sondages sur la confiance des parties prenantes dans les rapports d'enquête établis dans le cadre du sous-programme ont été reportés en attendant l'achèvement, en 2022, de l'évaluation externe de la qualité du sous-programme.
- 30.58 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.VIII).

Figure 30.VIII

Mesure des résultats : pourcentage de personnes interrogées qui sont convaincues que les rapports d'enquête ont permis de prendre des décisions pertinentes



Résultat 3 : renforcement de l'application du principe de responsabilité et de la transparence dans la suite donnée aux plaintes pour représailles

Projet de plan-programme pour 2023

- 30.59 La politique de protection contre les représailles de l'ONU garantit que l'Organisation fonctionne de manière ouverte, transparente et équitable et renforce la protection des personnes qui signalent des manquements ou des actes répréhensibles ou qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés. La méthodologie appliquée dans le cadre du sous-programme aux fins des enquêtes pour la protection contre les représailles tient compte de l'accent mis dans les enquêtes sur la notion de protection : elle permet au Bureau de la déontologie de déterminer s'il convient de recommander que des mesures de protection contre les représailles soient accordées à un(e) requérant(e) ayant participé à une activité protégée. Aucune enquête de ce type n'a été achevée en 2021, mais une enquête l'a été au début de 2022 à l'issue de 9,8 mois de travail. En outre, en janvier 2022, le BSCI avait deux enquêtes pour la protection contre les représailles en cours qui étaient ouvertes depuis 7,2 mois en moyenne. Le délai moyen d'achèvement des enquêtes closes en 2020 (10 enquêtes) et 2019 (6 enquêtes) a été de 10,5 mois.

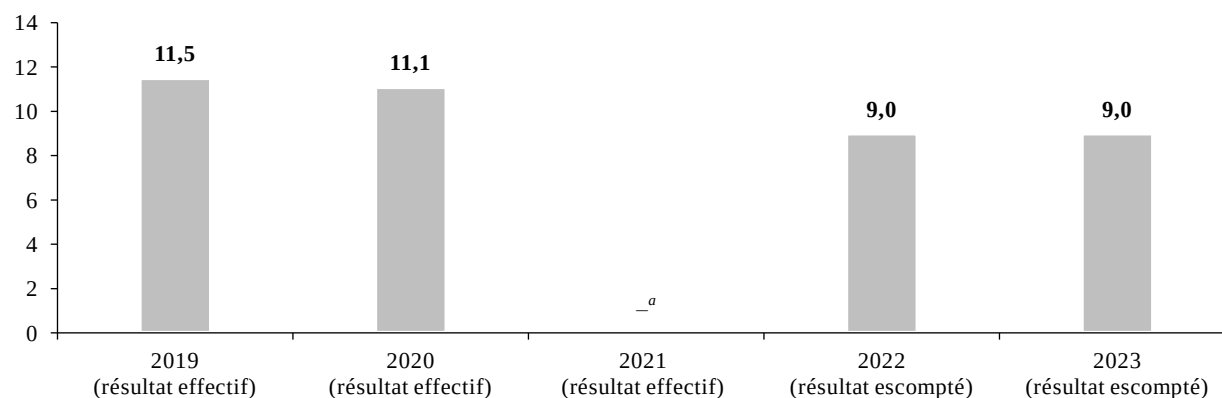
Enseignements tirés et changements prévus

- 30.60 Les enseignements tirés sont les suivants : il est très souvent impossible de mener à bien une enquête pour la protection contre les représailles dans le délai cible, à savoir quatre mois. Le BSCI doit commencer par demander à l'Administration d'établir si la mesure incriminée constitue ou non une mesure de représailles. La réponse donnée par l'Administration détermine les étapes suivantes. Si l'Administration indique qu'il n'y a pas d'éléments probants permettant d'exclure que la mesure incriminée a été prise dans une logique de représailles, l'enquête peut être conclue rapidement. Si elle établit en revanche qu'il est nécessaire de réunir d'autres éléments pour confirmer les faits ou que l'affaire est l'objet d'une enquête d'établissement des faits distincte, cela complique l'enquête et l'empêche souvent d'être conclue dans les délais. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, le Bureau améliorera la méthodologie applicable aux enquêtes pour la protection contre les représailles, l'objectif étant de mener à bien 80 % de ces enquêtes dans un délai de neuf mois.
- 30.61 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 30.IX).

Figure 30.IX

Mesure des résultats : enquêtes pour la protection contre les représailles menées pour renforcer la protection des personnes qui signalent des fautes ou des actes répréhensibles

(Délai moyen d'exécution, en mois)



^a Aucune enquête n'a été achevée en 2021.

Produits

30.62 On trouvera dans le tableau 30.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 30.7

Sous-programme 3 : produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	275	408	275	275
Rapports d'enquête et rapports de clôture	275	408	275	275
E. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle : renforcement des capacités liées à la lutte contre la fraude et la corruption, en particulier la fraude à l'assurance médicale, l'accent étant mis sur les opérations de paix.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

30.63 On trouvera dans les tableaux 30.8 à 30.10 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 30.8

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	16 460,2	18 302,4	168,7	–	–	168,7	0,9	18 471,1
Autres dépenses de personnel	1 278,6	1 558,8	–	–	–	–	–	1 558,8
Dépenses de représentation	–	0,5	–	–	–	–	–	0,5
Consultants	270,8	204,2	–	–	(36,2)	(36,2)	(17,7)	168,0
Voyages du personnel	104,6	385,5	–	–	32,9	32,9	8,5	418,4
Services contractuels	388,6	508,4	–	–	(6,0)	(6,0)	(1,2)	502,4
Frais généraux de fonctionnement	105,7	172,6	–	–	(12,0)	(12,0)	(7,0)	160,6
Fournitures et accessoires	12,1	18,8	–	–	0,5	0,5	2,7	19,3
Mobilier et matériel	95,4	36,2	–	–	20,8	20,8	57,5	57,0
Total	18 716,0	21 187,4	168,7	–	–	168,7	0,8	21 356,1

Tableau 30.9

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1 ^{re} C), 20 G(AC), 1 AL
Effectif proposé pour 2023	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1 ^{re} C), 20 G(AC), 1 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1^{re} C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-Secrétaire général(e).

Tableau 30.10

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	1	—	—	—	—	1
D-2	3	—	—	—	—	3
D-1	4	—	—	—	—	4
P-5	13	—	—	—	—	13
P-4	29	—	—	—	—	29
P-3	22	—	—	—	—	22
P-2/1	14	—	—	—	—	14
Total partiel	87	—	—	—	—	87
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	8	—	—	—	—	8
G(AC)	20	—	—	—	—	20
Total partiel	28	—	—	—	—	28
Autres catégories de personnel						
AL	1	—	—	—	—	1
Total partiel	1	—	—	—	—	1
Total	116	—	—	—	—	116

30.64 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2023 dans les tableaux 30.11 à 30.13 et dans la figure 30.X.

30.65 Comme le montrent les tableaux 30.11 1) et 30.12 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 21 356 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 168 700 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 30.11

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	1 350,7	1 485,4	—	—	—	—	—	1 485,4
B. Programme de travail								
1. Audit interne	8 165,5	8 433,5	—	—	(20,3)	(20,3)	(0,2)	8 413,2
2. Inspection et évaluation	3 085,5	4 034,7	168,7	—	20,3	189,0	4,7	4 223,7
3. Investigations	4 861,5	5 866,2	—	—	—	—	—	5 866,2
Total partiel (B)	16 112,5	18 334,4	168,7	—	—	168,7	0,9	18 503,1
C. Appui au programme	1 252,9	1 367,6	—	—	—	—	—	1 367,6
Total partiel (1)	18 716,0	21 187,4	168,7	—	—	168,7	0,8	21 356,1

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)			2023 (prévisions)
			Variation	Pourcentage	
A. Programme de travail					
1. Audit interne	17 924,2	16 787,2	1 375,3	8,2	18 162,5
2. Inspection et évaluation	1 657,5	2 279,3	353,3	15,5	2 632,6
3. Investigations	11 058,6	12 320,4	465,0	3,8	12 785,4
Total partiel (A)	30 640,2	31 386,9	2 193,6	7,0	33 580,5
B. Appui au programme	753,3	710,7	7,3	1,0	718,0
Total partiel (2)	31 393,5	32 097,6	2 200,9	6,9	34 298,5

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)			2023 (prévisions)
			Variation	Pourcentage	
A. Programme de travail					
1. Audit interne	10 304,4	11 050,1	—	—	11 050,1
2. Inspection et évaluation	354,6	489,5	—	—	489,5

Titre IX Contrôle interne

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
3. Investigations	467,3	2 207,4	—	—	2 207,4
Total partiel (A)	11 126,3	13 747,0	—	—	13 747,0
Total partiel (3)	11 126,3	13 747,0	—	—	13 747,0
Total	61 235,8	67 032,0	2 369,6	3,5	69 401,6

Tableau 30.12

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Changements</i>					<i>Effectif proposé pour 2023</i>
	<i>Effectif approuvé pour 2022</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	
A. Direction exécutive et administration	8	—	—	—	—	8
B. Programme de travail						
1. Audit interne	44	—	—	—	—	44
2. Inspection et évaluation	24	—	—	—	—	24
3. Investigations	33	—	—	—	—	33
Total partiel (B)	101	—	—	—	—	101
C. Appui au programme	7	—	—	—	—	7
Total partiel (1)	116	—	—	—	—	116

 2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
A. Programme de travail			
1. Audit interne	72	5	77
2. Inspection et évaluation	11	—	11
3. Investigations	46	8	54
Total partiel (A)	129	13	142
B. Appui au programme	4	—	4
Total partiel (2)	133	13	146

3) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (prévisions)
A. Programme de travail		—	
1. Audit interne	45	—	45
2. Inspection et évaluation	—	—	—
3. Investigations	—	—	—
Total partiel (A)	45	—	45
B. Appui au programme	—	—	—
Total partiel (3)	45	—	45
Total	294	13	307

Tableau 30.13

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

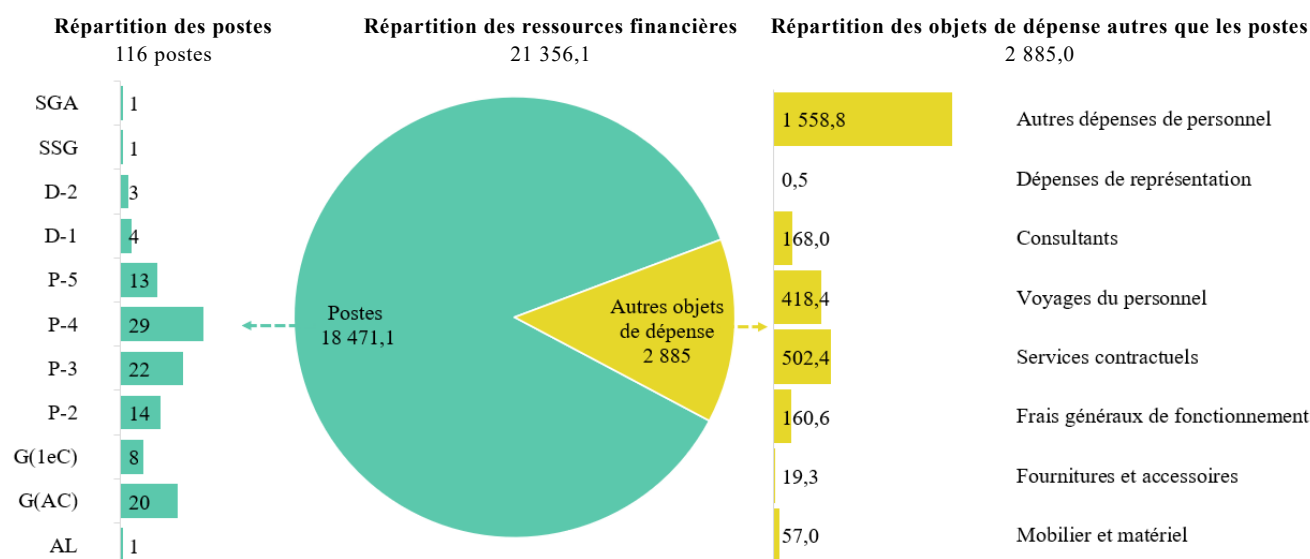
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	16 460,2	18 302,4	168,7	—	—	168,7	0,9	18 471,1
Autres objets de dépense	2 255,8	2 885,0	—	—	—	—	—	2 885,0
Total	18 716,0	21 187,4	168,7	—	—	168,7	0,8	21 356,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		87	—	—	—	—	—	87
Agents des services généraux et des catégories apparentées		29	—	—	—	—	—	29
Total		116	—	—	—	—	—	116

Figure 30.X

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Ajustements techniques**

- 30.66 Comme le montre le tableau 30.11 1), les changements entraînent une augmentation nette de 168 700 dollars, qui s'explique comme suit :

Sous-programme 2 (Inspection et évaluation). L'augmentation tient à la budgétisation en année pleine de deux nouveaux postes [un de directeur(trice) adjoint(e) (D-1) et un de spécialiste de l'évaluation (P-4)] créés en 2022 en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale, pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué, conformément à la pratique établie pour le calcul des coûts afférents aux nouveaux postes.

Autres changements

- 30.67 Comme le montre le tableau 30.11 1), les changements correspondent aux transferts de ressources suivants, effectués entre sous-programmes sans que le montant global change :

- Sous-programme 1 (Audit interne).** La diminution nette de 20 300 dollars s'explique par le transfert au sous-programme 2 (Inspection et évaluation) des ressources destinées aux services contractuels nécessaires à l'évaluation externe de la qualité de la Division de l'audit interne, qui doit être achevée en 2022 ;
- Sous-programme 2 (Inspection et évaluation).** L'augmentation nette de 20 300 dollars s'explique par le transfert du sous-programme 1 (Audit interne) des ressources destinées aux services contractuels nécessaires à l'évaluation externe de la qualité de la Division prévue pour 2023, qui visera à déterminer si cette dernière s'acquitte de son mandat de manière efficiente, efficace et conforme au cadre réglementaire de l'Organisation et aux normes professionnelles applicables.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 30.68 Comme le montrent les tableaux 30.11 2) et 30.12 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 34 298 500 dollars, ce qui permettra de financer 146 postes et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer les activités d'audit, d'inspection et d'évaluation ainsi que les activités d'enquête liées aux opérations de maintien de la paix et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. L'augmentation, estimée à 2 200 900 dollars, est imputable à l'application du barème des traitements actualisé pour les lieux d'affectation hors Siège et aux incidences financières de la transformation de 13 emplois de temporaire en postes dans des lieux d'affectation hors Siège, pour lesquels un taux de vacance moins élevé a été appliqué. Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 49,4 % des ressources totales demandées pour le Bureau.
- 30.69 Comme le montrent les tableaux 30.11 3) et 30.12 3), le BSCI reçoit des ressources extrabudgétaires, qui lui servent à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant estimatif des ressources extrabudgétaires s'élève à 13 747 000 dollars, comme indiqué dans les sous-programmes respectifs. Les ressources extrabudgétaires représentent 19,8 % des ressources totales demandées pour le Bureau.
- 30.70 C'est au BSCI qu'il revient de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général.

Direction exécutive et administration

- 30.71 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe est chargé des activités de planification stratégique et de contrôle et veille à la coordination du plan de travail du BSCI. Il coordonne les activités relevant des trois sous-programmes, assure la liaison avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection et entretient d'étroites relations avec les services de contrôle des organismes des Nations Unies. En outre, il contrôle la qualité des rapports que le BSCI présente à l'Assemblée générale, supervise l'emploi des ressources et centralise tout ce qui a trait à la gestion de la performance et au suivi de l'application des recommandations du Bureau.
- 30.72 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le BSCI prendra des mesures pour mettre en œuvre la politique du Secrétariat en matière d'environnement, et continuera notamment, pour ce faire, de réduire son empreinte carbone en recourant à la visioconférence pour ses entretiens et réunions, en veillant à ce que toutes les imprimantes soient configurées pour imprimer recto verso et en incitant les membres du personnel à éteindre leurs ordinateurs et leurs écrans à la fin de la journée de travail.
- 30.73 On trouvera dans le tableau 30.14 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.
- 30.74 Afin de se conformer aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Bureau continue de s'attacher à faire appliquer une instruction interne veillant à ce que les membres de son personnel programment leurs vols au moins deux semaines avant la date prévue pour les audits, les inspections ou les enquêtes. Il continue de veiller à ce que les personnes chargées de missions de contrôle privilégient si elles le peuvent les visioconférences ou les téléconférences par rapport aux voyages. Le faible pourcentage de billets d'avion achetés dans les délais en 2021 s'explique par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné la restriction des déplacements et des changements de dernière minute dans les voyages disponibles.

Tableau 30.14
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	88	62	90	100

30.75 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 485 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 30.15 et dans la figure 30.XI.

Tableau 30.15

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

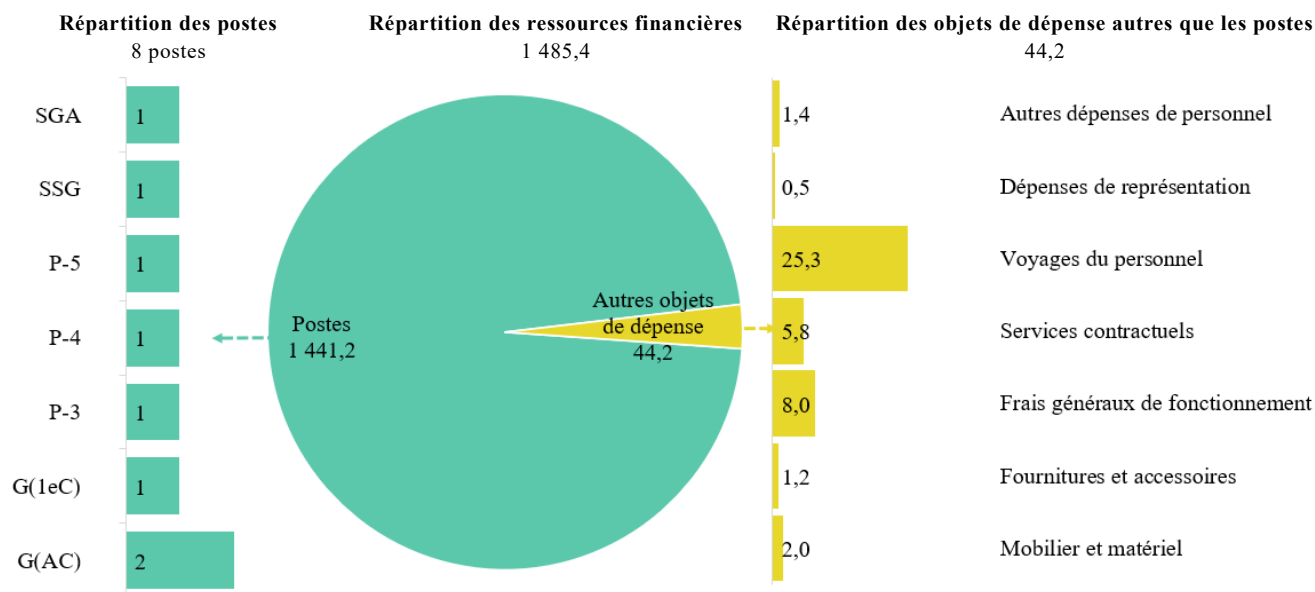
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 338,1	1 441,2	—	—	—	—	—	1 441,2
Autres objets de dépense	12,6	44,2	—	—	—	—	—	44,2
Total	1 350,7	1 485,4	—	—	—	—	—	1 485,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	—	—	—	—	—	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		8	—	—	—	—	—	8

Figure 30.XI

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)

**Programme de travail****Sous-programme 1
Audit interne**

30.76 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 8 413 200 dollars et font apparaître une diminution de 20 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 30.67 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 30.16 et dans la figure 30.XII.

Tableau 30.16

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

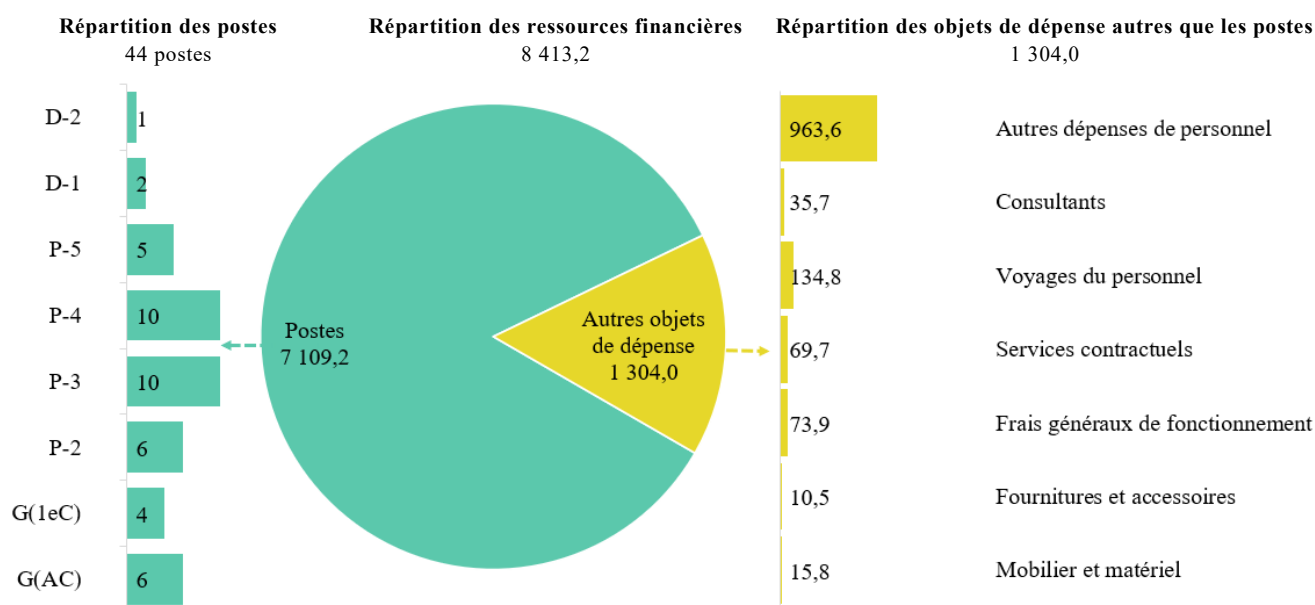
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 999,6	7 109,2	—	—	—	—	—	7 109,2
Autres objets de dépense	1 165,9	1 324,3	—	—	(20,3)	(20,3)	(1,5)	1 304,0
Total	8 165,5	8 433,5	—	—	(20,3)	(20,3)	(1,5)	8 413,2

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		34	—	—	—	—	—	34
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	—	—	—	—	—	10
Total		44	—	—	—	—	—	44

Figure 30.XII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 30.77 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 18 162 500 dollars, ce qui permettra de financer 77 postes (1 D-1, 9 P-5, 35 P-4, 18 P-3, 6 G(AC) et 8 SM) et les autres objets de dépense. Ces ressources serviront à financer les activités d'audit liées aux opérations de maintien de la paix et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. L'augmentation, estimée à 1 375 300 dollars, tient principalement à l'application du barème des traitements actualisé et aux incidences financières de la transformation de cinq emplois de temporaire en postes dans des lieux d'affectation hors Siège, pour lesquels un taux de vacance moins élevé a été appliqué.
- 30.78 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 11 050 100 dollars, ce qui permettra de financer 45 postes [1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 1 P-2 et 9 G(AC)] et les autres objets de dépense. Ces ressources serviront à financer les audits à effectuer pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des activités de développement, le Centre du commerce international, la Caisse commune des pensions du

personnel des Nations Unies, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Université des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Sous-programme 2 Inspection et évaluation

30.79 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 223 700 dollars et font apparaître une diminution nette de 189 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 30.66 et 30.67 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 30.17 et dans la figure 30.XIII.

Tableau 30.17

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

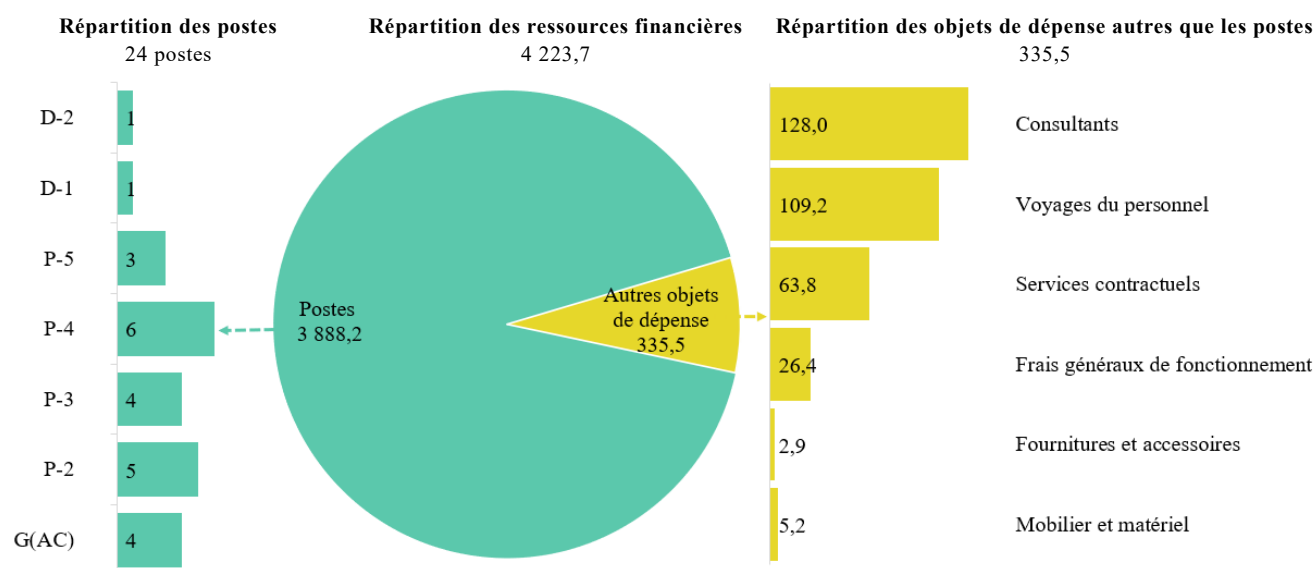
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 802,3	3 719,5	168,7	—	—	168,7	4,5	3 888,2	
Autres objets de dépense	283,2	315,2	—	—	20,3	20,3	6,4	335,5	
Total	3 085,5	4 034,7	168,7	—	20,3	189,0	4,7	4 223,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	—	—	—	—	—	20	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4	
Total		24	—	—	—	—	—	24	

Figure 30.XIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 30.80 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 2 632 600 dollars, ce qui permettra de financer 11 postes [1 P-5, 5 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)] et les autres objets de dépense. Ces ressources serviront à financer les activités d'évaluation liées aux opérations de maintien de la paix et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. L'augmentation, estimée à 353 300 dollars, s'explique principalement par l'application du barème des traitements actualisé dans les lieux d'affectation hors Siège.
- 30.81 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 489 500 dollars, ce qui permettra de financer les dépenses autres que les postes afférentes aux activités d'évaluation liées au Bureau de la coordination des activités de développement.

**Sous-programme 3
Investigations**

- 30.82 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 5 866 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 30.18 et dans la figure 30.XIV.

Tableau 30.18

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

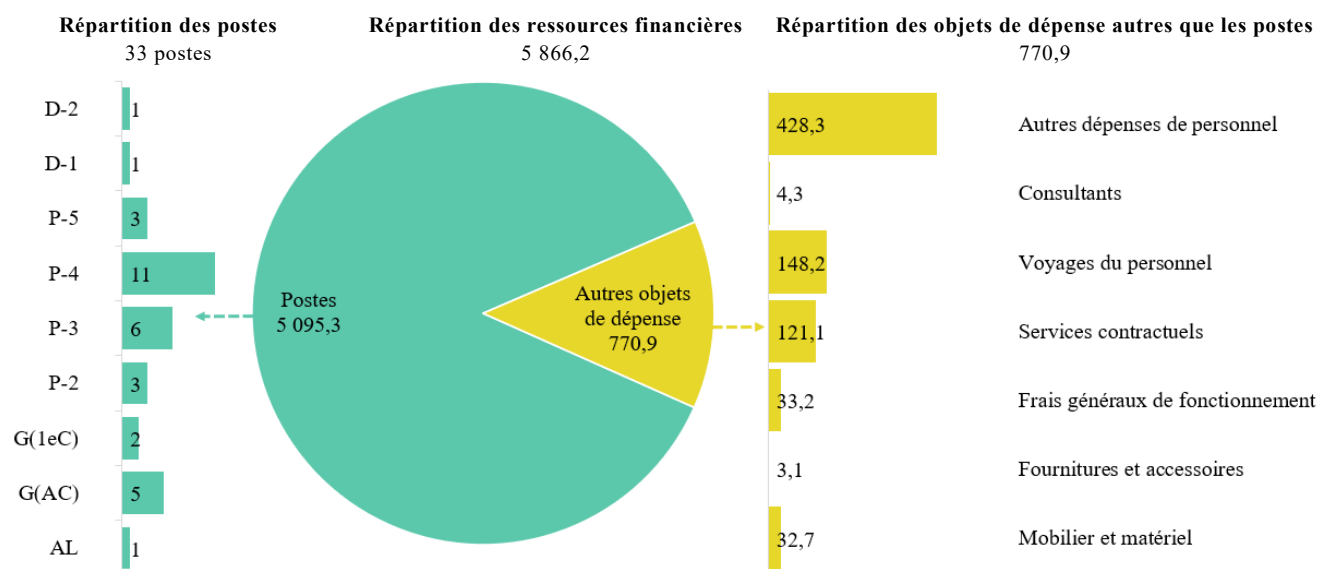
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 287,9	5 095,3	—	—	—	—	—	5 095,3
Autres objets de dépense	573,6	770,9	—	—	—	—	—	770,9
Total	4 861,5	5 866,2	—	—	—	—	—	5 866,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	—	—	—	—	—	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	—	—	—	—	—	8
Total		33	—	—	—	—	—	33

Figure 30.XIV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

30.83 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 12 785 400 dollars, ce qui permettra de financer 54 postes (2 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 23 P-3, 2 G(1°C), 9 G(AC) et 1 SM) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer les activités d'enquête liées aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation, estimée à 465 000 dollars, tient principalement à l'application du barème des traitements actualisé et aux

incidences financières de la transformation de huit emplois de temporaire en postes dans des lieux d'affectation hors Siège, pour lesquels un taux de vacance moins élevé a été appliqué.

- 30.84 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 207 400 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer les activités d'enquête concernant le Bureau de la coordination des activités de développement, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Centre du commerce international et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que certains projets d'enquête mis en œuvre dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du BSCI visant à améliorer les compétences professionnelles en matière de contrôle interne.

Appui au programme

- 30.85 Le Service administratif fournit au BSCI des services d'appui administratif centralisés (gestion des ressources humaines, gestion financière et administration générale) et conseille les hauts responsables du Bureau sur les questions administratives et budgétaires et sur les questions relatives au personnel et aux ressources financières. En outre, il administre les ressources humaines et financières du Bureau au Siège, à Genève, à Vienne, à Nairobi et dans d'autres lieux d'affectation, y compris dans les missions de maintien de la paix et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général et dans le respect des textes administratifs de l'ONU.
- 30.86 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 367 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 30.19 et dans la figure 30.XV.

Tableau 30.19

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

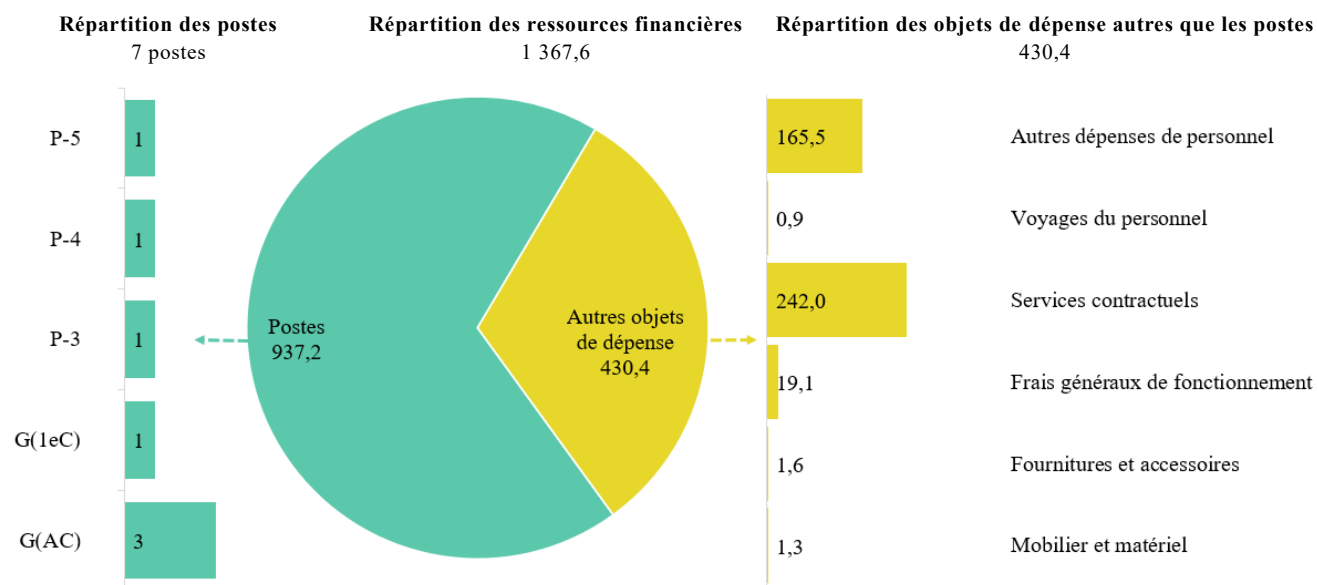
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 032,2	937,2	—	—	—	—	—	—	937,2
Autres objets de dépense	220,7	430,4	—	—	—	—	—	—	430,4
Total	1 252,9	1 367,6	—	—	—	—	—	—	1 367,6
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	—	4
Total		7	—	—	—	—	—	—	7

Figure 30.XV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

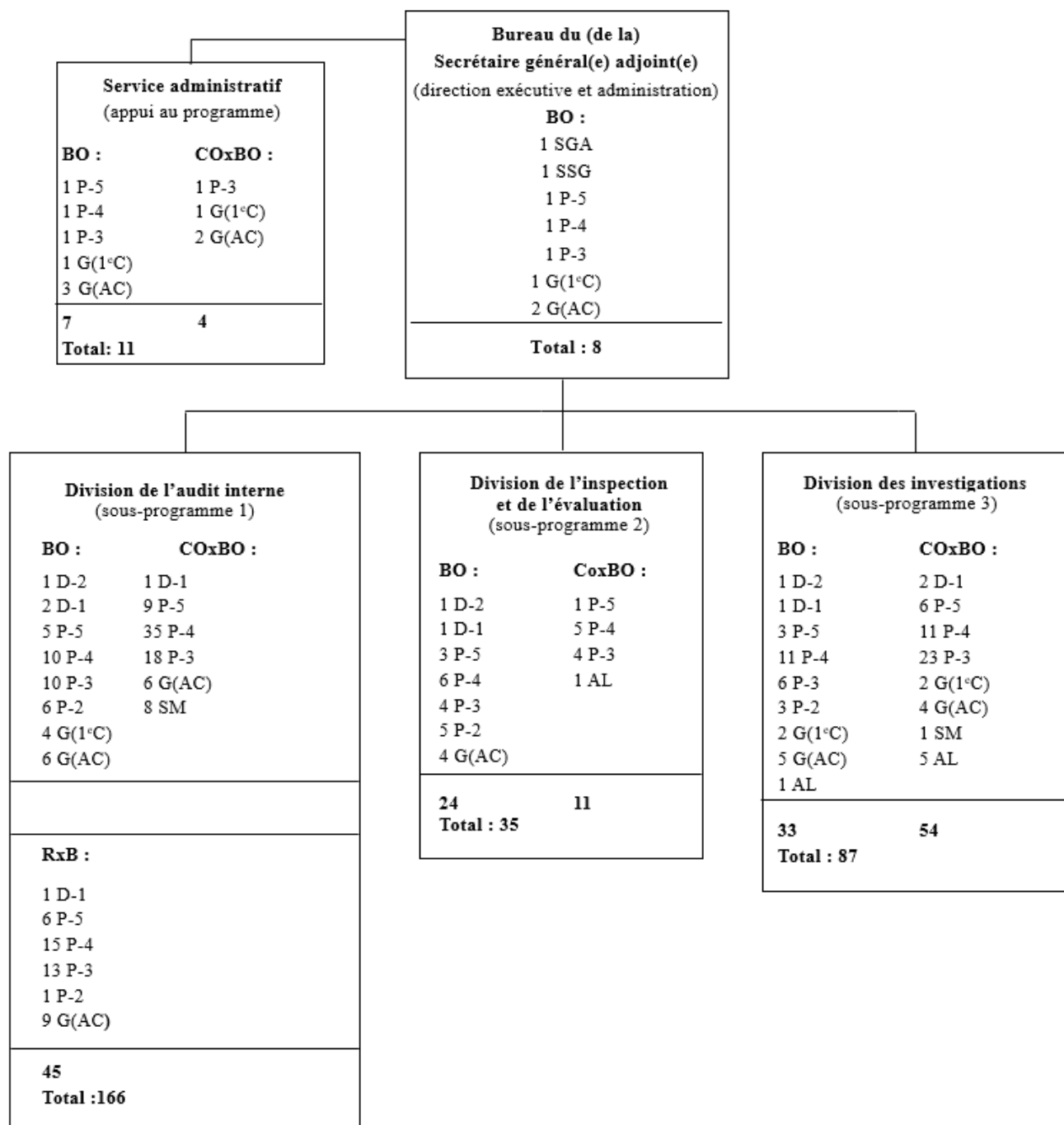
(Nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 30.87 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'appui au programme devrait s'élever à 718 000 dollars, ce qui permettra de financer quatre postes [1 P-3, 1 G(1eC) et 2 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer certaines activités liées aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation s'explique principalement par l'application du barème des traitements actualisé dans les lieux d'affectation hors Siège.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2023



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

A/76/7 et A/76/7/Corr.1

IX.21 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Bureau des services de contrôle interne de ne pas retarder davantage l'évaluation externe de la Division des investigations et d'en présenter les conclusions détaillées au plus tard dans le prochain projet de budget-programme.

L'évaluation externe de la Division a commencé en janvier 2022 et le Bureau devrait être en mesure de présenter ses résultats dans le prochain projet de budget-programme.